

Direction des Ressources Humaines

Nouvelle Bonification indiciaire (NBI)

Comité technique du 24 octobre 2017, CA du 27 octobre 2017.

I. INTRODUCTION

La Nouvelle Bonification indiciaire est un dispositif mis en place suite au protocole d'accord du 9 février 1990 portant sur la rénovation de la grille des classifications et des rémunérations des 3 fonctions publiques.

La NBI est destinée à une « *meilleure prise en compte de la fonctionnalité et des sujétions particulières de certains emplois* ».

Cette NBI est exclusivement attachée aux emplois répondant à l'un des deux critères ci-dessous :

- ▷ Impliquer l'exercice d'une responsabilité particulière en termes de fonctions exercées
- ▷ Exiger la détention et la mise en œuvre d'une technicité particulière

La NBI s'attache à la fonction, et ce indépendamment du corps auquel appartient l'agent. Cet élément de rémunération cesse d'être versé lorsque l'agent n'exerce plus les fonctions y ouvrant droit.

Seuls les fonctionnaires sont, à l'exclusion des agents contractuels, éligibles à la NBI.

L'enveloppe globale de l'Université Clermont Auvergne est de 2815 points. Il s'agit là du cumul des enveloppes de l'ex UBP (1895 points) et de l'ex UDA (920 points)

I. Méthode de travail retenue

La liste proposée est le résultat du travail effectué par un groupe de travail composé de représentants de l'administration, de la gouvernance et des organisations de représentants du personnel.

Les critères retenus par ce groupe de travail sont les suivants :

- Pour les fonctions exercées dans les services centraux (une échelle de 1 à 5 a été retenue pour chaque critère) :
 - Position hiérarchique par rapport au Président
 - Niveau de responsabilité ou d'exposition du poste
 - Taille de la direction ou du service
 - Polyvalence et/ou expertise
- Pour les fonctions exercées en composantes :
 - Nombre d'agents dans la composante (moins de 100 / de 100 à 250 / plus de 250)
 - Effectif étudiants (moins de 1000 / de 1000 à 2000 / plus de 2000)

II. PROPOSITIONS

Fonctions	Précisions fonctions	Nombre de bénéficiaires	Points	Total
Agent comptable	Agence comptable	1	40	40
Chargé d'appui à la gouvernance	Présidence	1	20	20
Chefs de service	Prévention des risques	1	20	20
Chefs de service	Recherche et valorisation	1	20	20
Chefs de service	Ressources humaines	7	20	140
Chefs de service	Vie universitaire (CLASS)	1	20	20
Correspondant Informatique et Libertés (CIL)	Affaires juridiques et institutionnelles	1	20	20
Gestionnaire de site sur campus délocalisé	Sites : Aurillac, Moulins, Le Puy	3	20	60
Directeur	Achats	1	30	30
Directeur	Affaires financières	1	35	35
Directeur	Affaires générales	1	20	20
Directeur	Affaires juridiques et institutionnelles	1	30	30
Directeur	Audit	1	25	25
Directeur	BCU	1	35	35
Directeur	Formation	1	35	35
Directeur	Immobilier et logistique	1	35	35
Directeur	Recherche et valorisation	1	30	30
Directeur	Relations internationales	1	25	25
Directeur	Ressources humaines	1	35	35
Directeur	Vie universitaire	1	25	25
Directeur Général Adjoint	En cours de création	1	40	40
Directeur Général Adjoint	Animation de la communauté administrative	1	40	40
Directeur Général Adjoint	Innovation et numérique	1	40	40
Directeur Général Adjoint	Pilotage et coordination des moyens	1	40	40
Directeur Général des Services	Direction Générale	1	50	50
Responsable Administratif	Centre Fleura / SCLV	1	20	20
Responsable Administratif	UFR Psychologie, sciences sociales et éducation	1	25	25
Responsable Administratif	Ecole de Droit	1	30	30
Responsable Administratif	Ecole d'Economie	1	20	20
Responsable Administratif	Ecole Universitaire de Management	1	30	30
Responsable Administratif	ESPE	1	30	30
Responsable Administratif	Pôle Administratif des Cézeaux	1	35	35
Responsable Administratif	Institut d'Informatique	1	20	20
Responsable Administratif	IUT d'Allier	1	30	30
Responsable Administratif	IUT de Clermont-Ferrand	1	30	30
Responsable Administratif	Polytech	1	30	30
Responsable Administratif	UFR d'Odontologie	1	20	20
Responsable Administratif	UFR Langues, Cultures et Communication	1	30	30

Responsable Administratif	UFR Lettres, Culture et Sciences Humaines	1	30	30
Responsable Administratif	UFR Médecine et Pharmacie	1	35	35
Responsable Administratif	UFR STAPS	1	25	25
Responsable de plateforme	Animaleries des UFR Médecine et Pharmacie	1	20	20
Responsable de plateforme	IUT d'Allier	1	15	15
Responsable de plateforme	OPGC stations sismiques	1	20	20
Responsable de plateforme	Préparation en anatomie	1	15	15
Responsable de plateforme	Des UFR de Sciences et Technologies des Cézeaux	2	20	40
Responsable de Pole	Affaires financières	4	30	120
Responsable de Pole	Affaires générales	1	20	20
Responsable de Pole	Agence comptable	4	30	120
Responsable de Pole	Communication	1	25	25
Responsable de Pole	Formation	4	30	120
Responsable de Pole	Immobilier et logistique	7	30	210
Responsable de Pole	Prévention des risques	1	25	25
Responsable de Pole	Recherche et valorisation	4	25	100
Responsable de Pole	Ressources humaines	2	30	60
Responsable de Service	Appui au pilotage et au contrôle de gestion	1	35	35
Responsable de Service	Communication	1	30	30
Responsable de Service	Fondation	1	20	20
Responsable de Service	Prévention des risques	1	30	30
Responsable Scolarité	Licence DEG	1	20	20
Responsable Scolarité	Ecole de Droit	1	20	20
Responsable Scolarité	Ecole d'Economie	1	15	15
Responsable Scolarité	Ecole Universitaire de Management	1	20	20
Responsable Scolarité	ESPE	1	20	20
Responsable Scolarité	Pôle Administratif des Cézeaux	1	20	20
Responsable Scolarité	Institut d'Informatique	1	15	15
Responsable Scolarité	IUT d'Allier	1	20	20
Responsable Scolarité	IUT de Clermont-Ferrand	1	20	20
Responsable Scolarité	Polytech	1	20	20
Responsable Scolarité	UFR d'Odontologie	1	15	15
Responsable Scolarité	UFR Langues, Cultures et Communication	1	20	20
Responsable Scolarité	UFR Lettres, Culture et Sciences Humaines	1	20	20
Responsable Scolarité	UFR Médecine et Pharmacie	1	25	25
Responsable Scolarité	UFR Psychologie, sciences sociales et éducation	1	15	15
Responsable Scolarité	UFR STAPS	1	15	15
TOTAL NBI consommée sur enveloppe de 2815 points:				2675

Soit un total de 103 bénéficiaires.

III. ACTUALISATION DES FONCTIONS

Les instances devront se prononcer une fois par an en juillet sur la cartographie des fonctions éligibles à la NBI, et si une modification de cette liste est nécessaire en cours d'année.

IV. MISE EN OEUVRE

Cette liste prend effet au 1^{er} janvier 2017.

L'université propose le maintien du dispositif actuel de la NBI propre aux deux ex-établissements jusqu'au 31/12/2017.

Aucun rappel pour les bénéficiaires d'une NBI sur l'année 2017 ne sera opéré ni en faveur, ni en défaveur des agents.

Seuls les nouveaux éligibles bénéficieront de la mise en place de la NBI au 1^{er} janvier 2017.